



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

Bruxelles Urbanisme et Patrimoine

Direction de l'Urbanisme
Monsieur Thibault Jossart
Directeur

Direction du Patrimoine Culturel
Monsieur Thierry Wauters
Directeur

Mont des Arts, 10-13
B - 1000 BRUXELLES

Réf. DPC : 2071-0019/28/2021-206 (corr. DPC : M. B. Campanella)

Réf. NOVA : 09/PFU/1787975 (corr. DU : M. K. Huysmans)

Réf. CRMS : AA/KD/BXL20067_681_PUN_AbbayeLaCambre_jardiniers Bruxelles, le 19/11/2021

Annexe : /

Messieurs les Directeurs,

Objet : BRUXELLES / IXELLES. Abbaye de la Cambre, 21.

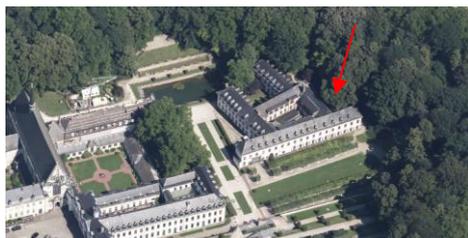
Demande de permis unique portant sur la régularisation de trois bâtiments servant de locaux pour les jardiniers.

Avis conforme de la CRMS

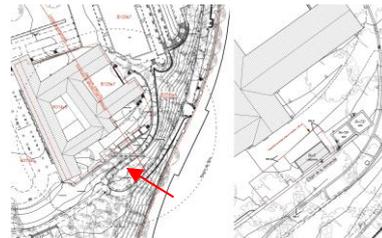
En réponse à votre courrier du 19/10/2021, reçu le 22/10/2021, nous vous communiquons *l'avis conforme favorable sous conditions* émis par notre Assemblée en sa séance du 10/11/2021.



© Brugis



© Bing maps



Implantation extraite du dossier

D'une superficie totale d'environ 5 ha, les jardins de l'Abbaye de la Cambre ont été aménagés à la française vers 1720 et restaurés en style néo-Renaissance par l'architecte-paysagiste Jules Buysens en 1927. Ils sont classés comme site par l'Arrêté royal du 30/03/1989 et leur extension classée comme site par l'Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 06/05/1993.

La CRMS est appelée à donner un avis conforme sur l'ajout de deux annexes en briques pour le stockage du matériel de plus de 6 m² chacune et le cabanon en finition bois qui résulte d'une restauration à l'identique datant de 2008.



Photos extraites du dossier et photos CRMS, novembre 2021

Demande de régularisation

Les travaux consignés dans la présente demande ont été réalisés en infraction et ont fait l'objet d'un procès-verbal dressé par l'ISA en date du 29/10/2020 (INF/1759635). Il s'agit à présent de régulariser les trois bâtiments situés au sud est des jardins, le long d'un sentier peu fréquenté, en contrebas du talus qui longe l'avenue Emile Duray. Ces petits bâtiments servent de local pour les jardiniers et pour le stockage du matériel utilisé dans le cadre de l'entretien journalier des jardins classés. Un bâtiment préexistant (date de construction inconnue) a été restauré à l'identique en 2008 d'après Bruxelles Environnement. Il s'agit d'un cabanon en bois, à toiture à deux pentes, sans fenêtres. Les deux autres locaux, en briques, ont été ajoutés en 2008 dans l'alignement du premier. Ils sont surmontés d'une toiture plate. L'ensemble est entouré d'une clôture en châtaignier et de plantations annuelles et arbustives.

Pour rappel, en 2008, après avoir constaté l'apparition de ces constructions sans autorisation préalable, la CRMS avait demandé d'étudier un aménagement plus cohérent eu égard à la qualité paysagère du site classé. Elle avait ensuite souscrit, en 2010, à un des scénarii proposés à ce moment, à la condition expresse de poursuivre la réflexion pour trouver un espace plus adéquat qui soit intégré dans les bâtiments existants, certains d'entre eux disposant vraisemblablement encore d'espace libre. (cf. avis préalable du 09/06/2010). A l'époque, plusieurs réunions ont été organisées afin de tenter d'obtenir une intégration de ces surfaces, indispensables pour le bon entretien du site, à l'intérieur des bâtiments existants, mais sans succès.

Aujourd'hui, dix ans plus tard, une visite effectuée sur place permet à la CRMS de constater que ces locaux sont relativement bien intégrés grâce au développement de la végétation à cet endroit retiré du site. Ils demeurent visibles mais discrets, tout en étant fonctionnels. **Par conséquent, la CRMS émet un avis conforme favorable à leur régularisation à condition de prévoir une mise en peinture foncée (noir, anthracite ou vert très foncé) et de renforcer la végétation pour les fondre davantage dans le paysage.** La CRMS demande toutefois de ne pas faire l'impasse sur une autre implantation dans les locaux existants lors d'une future éventuelle réorganisation du site.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. AUTENNE
Secrétaire

C. FRISQUE
Président

c.c. à : bcampanella@urban.brussels; tjacobs@urban.brussels ; khuysmans@urban.brussels ;
jvandersmissen@urban.brussels ; restauration@urban.brussels ; urban_avis.advies@urban.brussels ;
cvandersmissen@urban.brussels ; mbadard@urban.brussels ; crms@urban.brussels ; opp.patrimoine@brucity.be